

# Les Échos de Bramefarine

n° 75 – mars 2017 – Bulletin d'informations de la commune de Saint-Maximin

## Un nom pour ma rue



## L'éditorial du maire



*L'année 2017 se présente mieux que prévu malgré un contexte financier général plutôt difficile. En effet, des discussions régulières avec la communauté de communes ont abouti à la permission d'entre-*

*prendre la fin des travaux « eau et assainissement » dans les deux hameaux de La Combe et d'Avalon. Ceux-ci pourront être effectués grâce à un prêt important, mais qui sera repris début 2018 par la communauté de communes sans contrepartie.*

*Ceci nous permettra de manière plus sereine de nous recentrer sur des travaux plus ponctuels, prévus en 2017. Nous allons ainsi organiser au printemps des rencontres intergénérationnelles dans chaque hameau afin de donner des noms de rue au village.*

*Nous allons également entreprendre d'autres travaux ayant pour but de différencier les entrées pour l'instant communes de la mairie et de l'école, et de faciliter l'accès à la mairie aux personnes âgées ou handicapées.*

*Les travaux de restauration du marais d'Avalon semblent enfin bien partis cette année, et la remise en route de la forge de Répidon sera effectuée à travers un projet associatif.*

*Cette année sera également marquée par la fin du PLU. Je remercie à cette occasion les habitants qui sont venus nombreux aux deux premières réunions publiques, et pour leurs commentaires ou questions qui ont été en général très constructives. La date de la troisième réunion publique et son ordre du jour vous seront communiqués début avril.*

Jacques Viret. ■

### Sommaire :

Modification de l'organisation des commissions ..... Jacques Viret  
Eau et assainissement travaux et transfert de compétence ..... Pierre Zacharie et Michel Poinson  
Résultats financiers et Bilan 2016 ..... Michel Poinson  
Informations générales et communautaires  
Informations diverses (calendrier, état civil). ■

### Dans le prochain numéro :

Budget et projets 2017

PLU. ■



Jacques Viret  
maire

## Modification de l'organisation des commissions au sein du conseil municipal

Depuis plusieurs mois, Patrick Ceria, nous avait fait part de son souhait de quitter son poste de conseiller municipal pour s'orienter vers d'autres projets personnels et professionnels.

Son départ est effectif depuis le 20 février 2017 et cela nous a conduits à réorganiser les rôles et responsabilités au sein du conseil municipal, comme la loi nous y autorise, sans procéder à de nouvelles élections partielles.

Je tiens à remercier Patrick pour sa contribution au sein du conseil municipal, en tant que responsable de la commission Cadre de Vie et plus particulièrement pour sa passion sur la restauration du Patrimoine bâti. Il a su également donner une dimension reconnue aux Fêtes de la Tour par son implication dans la recherche d'animations médiévales. Il nous a assuré de sa volonté de maintenir son concours bénévole à l'organisation de cette festivité.

Nous souhaitons à Patrick tous nos vœux de réussite dans ses nouveaux projets.

Nous avons le plaisir de vous annoncer la nomination de Marie-Laure Caporale au poste de 4<sup>e</sup> adjointe et qui conserve la responsabilité de la Commission Animation plus particulièrement en charge de la Vie Associative, des Fêtes et Cérémonies, de la Culture et du Tourisme.

Chacun des autres adjoints restant passent au rang supérieur, ainsi :

Andrée Kiezer est nommée 3<sup>e</sup> adjointe et reste en charge de la Vie Sociale (Scolaire, Jeunesse & Sports, Affaires sociales, Lien intergénération) mais s'y ajoute l'Environnement.

Pierre Zacharie est nommé 2<sup>e</sup> adjoint en charge de l'Urbanisme (Eau & Assainissement, Aménagements, Travaux & Voiries, Habitat et Constructions) et complète sa responsabilité par l'ajout des groupes de travail en charge du Patrimoine et la Sécurité.

Michel Poinson est nommé 1<sup>er</sup> adjoint en charge des Finances et de la Communication, il prendra en charge la délégation du maire en son absence.

Les représentations auprès des instances communautaires et syndicats intercommunaux existants ont été réattribués aux élus selon les obligations légales, les compétences et les centres d'intérêts de chacun. ■



Michel Poinson  
1<sup>er</sup> adjoint -  
Finances &  
Communication



Pierre  
Zacharie  
2<sup>e</sup> adjoint -  
Urbanisme



Andrée Kiezer  
3<sup>e</sup> adjointe -  
Vie Sociale



Marie-Laure  
Caporale  
4<sup>e</sup> adjointe -  
Animation

## Fin des offices de tourisme communaux

C'est une conséquence de la loi NOTRe d'août 2015 : la compétence promotion du tourisme est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, transférée aux intercommunalités. Avec comme conséquence la fin des offices du tourisme communaux et la création obligatoire d'offices intercommunaux.

Seule exception : les « communes touristiques classées comme stations de tourisme » peuvent conserver un office de tourisme communal. C'est le cas pour Uriage et Chamrousse.

Nous conserverons, à Pontcharra, un bureau d'informations touristiques.

C'est bénéfique pour une commune comme Saint-Maximin car nous pourrons continuer à bénéficier du savoir-faire de professionnels de la promotion touristique pour valoriser nos projets à l'intérieur d'un territoire plus large.

Marie-Laure Caporale est notre déléguée pour nous représenter auprès de la CCPG, dans la commission Tourisme. L'une des prochaines actions, sera la finalisation d'une plaquette touristique qui mettra en valeur notre patrimoine rural. ■

# Travaux Eau & Assainissement

## Transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : une opportunité pour la commune de Saint-Maximin



Eau potable



Assainissement

En effet, le transfert de cette compétence va conduire la communauté de communes du pays du Grésivaudan (CCPG) à reprendre les activités du SABRE (syndicat intercommunal en charge de l'assainissement). Avant sa dissolution, certains de ses adhérents (dont Saint-Maximin) vont pouvoir bénéficier d'une aide importante sur les travaux de collecte des eaux usées en dehors des travaux de réseau à charge de la commune. Une opportunité pour la commune et ses habitants pour finaliser le plan de rénovations des infrastructures et des services associés.

Grâce à ce triple effet : obligation légale de transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2018, aide importante à la commune par la dissolution du SABRE, et reprise des investissements et emprunts par la CCPG, il nous a semblé opportun de finaliser les travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement de La Combe et d'Avalon.

### Un financement qui pèsera peu sur la commune

Le besoin total estimé pour ces travaux est de 615 K€, nous disposons d'une capacité d'autofinancement de 115 K€ nous avons donc emprunté 500 K€ à un taux encore très attractif. La première annuité sera payée par la commune mais les 19 années restantes seront remboursées par la CCPG à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### Des travaux phasés de 2017 à 2019 en incluant les réseaux d'électricité

Les travaux de La Combe vont démarrer au printemps. La partie aval : raccordement au réseau de Pontcharra est assurée et financée à 100 % par le SABRE, la partie amont par la commune. Le secteur du lotissement du Rival ne sera pas pris en compte dans cette tranche de travaux car cela nécessiterait la mise en place d'un poste de relevage (~100 K€ que nous ne pouvons pas financer). Nous profiterons de ces travaux pour enfouir les réseaux électriques et téléphoniques, mais ces derniers ne pourront pas démarrer avant 2018 pour des raisons budgétaires et un niveau de subvention très attractif. La chaussée sera donc provisoire (pas d'enrobé) pendant quelques mois.

Les travaux d'Avalon vont démarrer à l'automne. Cette portion de travaux est essentielle pour notre PADD car le marais d'Avalon est un Espace Naturel Sensible. Nous profiterons de ces travaux pour enfouir également les réseaux électriques et téléphone mais ces travaux ne pourront pas avoir lieu avant 2019 (quota de subvention atteint en 2018) et la chaussée sera donc provisoire pendant plusieurs mois également.

Nous sommes conscients de la gêne que ces travaux vont occasionner au quotidien et sur une période toujours estimée trop longue lorsqu'elle est vécue au quotidien... mais nous sommes aussi convaincus de faire le bon choix économique et technique dans l'intérêt général.

### Transfert de compétence et maintien du niveau de service et de prix

La question du maintien du niveau de service pour l'eau a été posée et débattue lors de la réunion publique de présentation du PADD et du PLU.

Nous avons eu une réunion avec le directeur des services de la CCPG en charge de ce projet et nous ne voyons pas, à ce jour, de risque de dégradation du niveau de service, car les compétences techniques et les agents qui interviendront sur le réseau resteront locaux.

La prise de compétence ne signifie pas centralisation mais une mutualisation des moyens humains et techniques et une délégation locale. La commune refacturera les heures passées par nos agents.

La CCPG crée une régie autonome et financière ce qui signifie et confirme le maintien de la gestion de l'eau par un service public territorial (avec un directeur public et un comptable) et non pas la délégation de l'exploitation à une entreprise privée.

L'objectif est bien de maintenir le niveau de service public actuel, la proximité d'intervention et le niveau de prix.

À ce jour, Saint-Maximin est dans la moyenne de l'Isère environ 3 €/m<sup>3</sup>. Nous ne sommes pas à l'équilibre sur le budget de l'assainissement et nous devons financer tous les ans un déficit chronique. Cet effort sera encore de 18 K€ pour 2017. Ce n'est pas le cas pour le budget de fonctionnement de l'eau qui est excédentaire.

*Pierre Zacharie et Michel Poinson. ■*

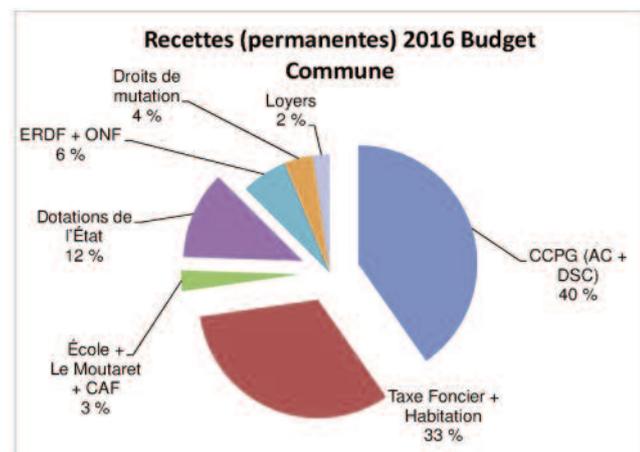
# Résultats Financiers et Bilan 2016

## Un périmètre de recettes qui rétrécit chaque année

Recettes « permanentes »	2014 R	2015 R	2016 R	2017 B
AC CCPG	213	213	207	207
Taxe foncière et habitation	175	177	184	184
Dotations de l'État	98	82	68	54
ERDF ONF	34	35	36	37
DSC CCPG	55	41	22	15
Droit de mutation	21	21	22	15
Le Moutaret + CAF	15	16	16	22
Loyers	13	13	13	10
<b>Total</b>	<b>624</b>	<b>598</b>	<b>568</b>	<b>544</b>

Au regard des recettes « permanentes » qui constituent l'essentiel des ressources du budget communal sur 3 ans, on constate une baisse très importante des Dotations de l'État et de Solidarité Communale de la CCPG. En outre pour 2016, même si cela constitue la première ressource, on note une baisse de l'Attribution de Compensation (ex taxe professionnelle désormais perçue par la CCPG et redistribuée aux communes).

## Des dotations de l'État qui pèsent de moins en moins dans les recettes



## Un budget de fonctionnement communal à l'équilibre

Le budget de fonctionnement 2016 de la commune est à l'équilibre ; les recettes de l'année couvrent les dépenses récurrentes de l'année.

À cause d'un planning surchargé, nous n'avons pas pu exécuter tous les projets prévus et donc les dépenses ont été moins élevées que prévues, mais pour les plus structurantes, elles sont reportées et séquencées sur les 3 ans à venir.

Nous serons indubitablement amenés à réduire nos dépenses de fonctionnement, même si pour l'instant notre trésorerie est positive. 80 % des dépenses portent sur les frais de personnel (périscolaire, TAP, technique, secrétariat) et sur les charges de la commune (entretien des voiries, des espaces verts et des bâtiments).

Pour les investissements l'emprunt de 300 K€ contracté l'an passé nous permettra d'effectuer les travaux prévus d'infrastructures nécessaires ou obligatoires.

## 2017 un année charnière

Le budget « communal » est le seul qui nous restera après transfert de ceux de l'eau et de l'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Nous devons être encore plus vigilants en 2017 afin de ne pas institutionnaliser des dépenses de fonctionnement récurrentes qui obèreraient notre capacité à autofinancer des projets communaux ou limiter notre capacité d'emprunt future.

Le budget 2016 était consacré aux investissements liés au maintien du patrimoine (Tour d'Avalon, acquisition de la forge). La réfection des ponts de La Vie Plaine et de La Combe est reportée en 2017 et possède son financement grâce à l'emprunt.

Nous devons séparer l'accès mairie/école pour des questions de sécurité et par ailleurs nous devons aussi permettre son accès aux personnes à mobilité réduite. Ce projet sera aussi subventionné par le département et la région mais également financé par un emprunt de 50 K€ et sur nos fonds propres.

2017 sera aussi l'année du PLU et du marais d'Avalon dont les travaux ont été retardés d'un an à cause d'une vacance de suivi du dossier au niveau départemental.

Le budget 2017 et l'ensemble des projets associés seront votés lors du prochain conseil municipal du 24 mars prochain, mais vous en connaissez déjà les orientations principales comme décrit ci-dessus.

Michel Poinson. ■

RÉSULTATS 2016 en milliers d'euros	COMMUNE		ASSAINISSEMENT		EAU		TOTAL
	Fonct.	Invest.	Fonct.	Invest.	Fonct.	Invest.	
Reliquat budget 2015 et reports	296	-93	14	-11	75	-36	245
Recettes 2016	702	615	43	37	108	49	1 555
<b>Total recettes</b>	<b>998</b>	<b>522</b>	<b>57</b>	<b>26</b>	<b>183</b>	<b>13</b>	<b>1 799</b>
Dépenses 2016	661	207	57	23	134	42	1 124
<b>Total dépenses</b>	<b>661</b>	<b>207</b>	<b>57</b>	<b>23</b>	<b>134</b>	<b>42</b>	<b>1 124</b>
Résultat exercice 2016 et report 2017	337	315	0	3	50	-29	676

# Brèves de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux

## Plus de pesticides dans les jardins publics et sur la voirie

La loi du 6 février 2014, dite loi Labbé, visant à « mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires », fixait au 1<sup>er</sup> janvier 2020 l'interdiction de l'utilisation des pesticides « pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé ». Cette interdiction est avancée au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il est donc désormais interdit pour les communes et intercommunalités d'utiliser des produits phytosanitaires pour entretenir les parcs, les jardins publics et la voirie, sauf dans le cas où il s'agit de « détruire et prévenir la propagation des organismes nuisibles ». Rappelons que la notion de « voirie » n'inclut pas que la chaussée : elle inclut, en droit, les dépendances, c'est-à-dire les talus, accotements, fossés, et, en agglomération, les trottoirs. Nous invitons aussi tous nos agriculteurs et particuliers à faire de même. ■

## Professionnels / étudiants... monstage.fr

La communauté de communes Le Grésivaudan et le département de l'Isère proposent une plate-forme d'offre de stages sur Internet. Il s'agit de mettre en lien les professionnels et les collégiens/lycéens du Grésivaudan dans le cadre d'une recherche de stages d'observation.

Les professionnels sont invités à déposer leur(s) offre(s) de stage(s) et donner la chance à un jeune de découvrir un métier à leurs côtés.

Rendez-vous sur <http://gresivaudan.monstage.fr> rubrique « proposer un stage ». ■



## Connaissez-vous TouGo ?

Pour tous vos déplacements dans le Grésivaudan.

Consultez les horaires et les plans du réseau, les lignes urbaines et scolaires, les lignes saisonnières « SKIBUS », les lignes « TransIsère » et les liaisons « Gares et TER ».

Vous pouvez également accéder à « RESA » qui est un service de transport sur réservation destiné à faciliter les déplacements depuis les communes de montagne. Ce service complète le réseau des lignes urbaines TouGo et fonctionne en semaine sur réservation.

Service TPMR. Service de transport à la demande et sur réservation créé spécifiquement pour les personnes à mobilité réduite ou en perte d'autonomie. Demander de l'aide à Andrée Kiezer pour constituer votre dossier.



Tous vos déplacements dans le Grésivaudan

Vous souhaitez faire une demande, une suggestion ou une réclamation auprès du réseau TouGo ?

Rendez-vous sur [www.tougo.fr](http://www.tougo.fr) rubrique « Nous contacter », ou remplissez une fiche d'expression disponible en agence ou sur [www.tougo.fr](http://www.tougo.fr) et la transmettre par courrier à l'agence TouGo – 1846, rue de Belledonne 38920 Crolles – ou sur [contact@tougo.fr](mailto:contact@tougo.fr) ou nous contacter au 0 800 941 103 (numéro vert, service et appel gratuits) du lundi au vendredi de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures et le samedi matin de 9 heures à 12 heures. ■

# Brèves de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux

## Collecte des déchets - Application du règlement à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017

La présentation à la collecte	Les déchets doivent être regroupés dans des sacs poubelles et placés dans un bac préhensible par le camion de collecte (norme NF + collerette en escalier CEN, forme A).	
	Le bac est sorti la veille de la collecte et rentré une fois le ramassage effectué.	
	Le bac doit être placé en bordure de voie, sans entraver la circulation et facilement accessible par les ripeurs.	
Les déchets interdits dans la poubelle	Les gravats, les encombrants, les végétaux, les gros cartons, les produits toxiques, les appareils électriques, les piles et batteries, les ampoules et néons	En déchetterie
	Les déchets de soins piquants ou tranchants	En pharmacie
	Le papier, le verre, les emballages recyclables	Points recyclage

Si vous souhaitez connaître les résultats de la collecte sélective de Saint-Maximin rendez-vous sur notre site Internet dans la rubrique Vie Pratique – Services.

### Respect du règlement

En cas de non-conformité des déchets mis à la collecte, le bac ne sera pas vidé et un adhésif sera apposé, invitant l'utilisateur à contacter le service.



### Pour rappel :

- « Tout dépôt sauvage de déchets, de quelque nature que ce soit, est formellement interdit sous peine de sanctions pénales. » *Art. R635.8 du code pénal, contravention de 5<sup>e</sup> classe : 1 500 € d'amende ;*
- Il est interdit de brûler à l'air libre des végétaux ou autres déchets, avec ou sans incinérateur individuel. *Arrêté préfectoral n° 2013-322-0020, contravention de 3<sup>e</sup> classe : 450 € d'amende.*

Sur le site Internet du SIBRECSA ([www.sibreca.fr](http://www.sibreca.fr)), vous trouverez :

- la version intégrale du règlement de collecte ;
- les jours de ramassage des ordures ménagères sur votre commune ;
- les horaires des déchetteries ;
- les consignes de tri avec les Points Recyclage géolocalisés.



Nous rappelons ces règles depuis trois ans, malgré tout, quelques habitants continuent de brûler leurs végétaux. Devrons-nous verbaliser pour que cessent ces pratiques d'une autre époque ?

Le brûlage des déchets verts, en dégradant la qualité de l'air des territoires, a des conséquences générales sur la santé. Les effets sont renforcés pour les personnes directement exposées.

Le brûlage des déchets verts émet des niveaux importants de particules qui ont un impact sanitaire avéré. Ces particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), des dioxines et furanes, du benzène.

Les alertes à la pollution que nous avons connues cet hiver ne sont que l'annonce de lendemains difficiles pour les générations futures si nous ne changeons pas nos habitudes.

Le printemps est propice au nettoyage des jardins et à l'enlèvement des végétaux fanés. Le broyage pour le compost peut être fait sur place par vos soins si vous disposez du matériel ou bien tout simplement en déchetterie.

**Brûler n'est plus autorisé depuis 2013 !**

# Brèves de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux

## Collecte des déchets - Application du règlement à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017

Rappel des horaires d'ouverture de la déchetterie de Pontcharra :

ZI de Pré Brun - Impasse Denis Papin - 38530 Pontcharra. Tél. 04 76 97 19 52.

Horaires d'ouverture :

En été :

- les lundis, mercredis, vendredis et samedis, de 8 heures à 12 heures ;
- tous les après-midis (*sauf dimanche et jours fériés*), de 14 heures à 19 heures.

En hiver :

- les lundis, mercredis, vendredis et samedis, de 8 heures à 12 heures ;
- tous les après-midis (*sauf dimanche et jours fériés*), de 14 heures à 18 heures. ■

## Le Grésivaudan propose sa première opération de collecte gratuite des déchets d'amiante pour les particuliers

*Le samedi 4 mars, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 45 à la déchetterie intercommunale  
à Crolles, 47, rue des Frères Montgolfier*

Jusqu'à présent, aucune des huit déchetteries implantées sur le territoire n'acceptait ce type de déchets dangereux dont les coûts de traitement sont élevés. Le Grésivaudan a décidé de pallier ce manque.

Encadré par une équipe de la société Trialp, chacun pourra déposer ses plaques de fibrociment dans des grands sacs spécifiques qui seront ensuite transportés vers la plate-forme Valespace, à Chambéry, avant d'être redirigés vers le site d'enfouissement de classe 2 à Vaudoncourt, dans la Meuse.

**Sont acceptés** : les plaques de toiture en fibrociment. Les déchets d'amiante liée, c'est-à-dire l'amiante non friable (amiante-ciment que l'on retrouve dans les canalisations, les jardinières...).

**Ne sont pas acceptés** : les déchets d'amiante libre ou friable. Par exemple, les déchets de type calorifugeage, le flocage, les faux plafonds, les tresses ou bourrelets et le textile en amiante.

Conseils et précautions nécessaires lors de la manipulation de l'amiante :

- manipulez les plaques de fibrociment avec gants et masque jetables ;
- ne cassez pas les plaques pour éviter l'éparpillement des fibres d'amiante ;
- pour le transport, entourez les plaques de film ou sachets plastiques.

À vos agendas !

Trois autres dates sont d'ores et déjà prévues à la déchetterie de Crolles : rendez-vous les samedis 3 juin, 9 septembre et 2 décembre, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 45.

Pour tout renseignement :

Direction de la gestion des déchets du Grésivaudan, au 04 76 08 03 03,

ou à l'adresse : [dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr](mailto:dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr). ■

## Information de dernière minute...

Les récentes intempéries ont privé des dizaines de milliers de foyers d'électricité. Saint-Maximin a été touché également, certains habitants et les services de la mairie ont été privés de réseau plusieurs heures. Nous vous rappelons qu'en cas de panne vous devez contacter votre fournisseur d'énergie (numéro mentionné sur la facture) ou bien, si vous le pouvez à partir d'un mobile en cas de privation de connexion à domicile, sur le site Internet d'Enedis qui fait un point précis sur les incidents de distribution : <http://www.enedis.fr/particulier>.

Dans le cadre des plans d'alerte nous réfléchissons à la possibilité de mettre en place un service de SMS pour les habitants. Mais cela suppose l'adhésion et l'inscription volontaires des usagers au service et un système sécurisé qui puisse garantir le respect des informations privées. ■

# Depuis le lundi 16 janvier 2017, la nouvelle pastille écologique « Crit'Air » est obligatoire pour rouler dans Grenoble, Lyon et Paris

## Comment se la procurer ?

Il faut se rendre sur le site [certificat-air.gouv.fr](http://certificat-air.gouv.fr). La vignette vous sera alors envoyée par voie postale à l'adresse figurant sur votre carte grise. Le certificat est valable pour toute la durée de vie du véhicule.

## Combien coûte-t-elle ?

La pastille est facturée 4,18 €.

## Que risquent les contrevenants ?

Une amende de 68 € pour les véhicules particuliers (45 € si elle est payée immédiatement) et 135 € pour les poids lourds et en cas de fausse vignette pour les particuliers.

Lire l'article complet sur notre site : <http://stmaximin38.fr/index.php/vie-pratique/services>. ■

DATE DE LA 1 <sup>re</sup> IMMATRICULATION	VÉHICULE ÉLECTRIQUE	VÉHICULE ESSENCE	VÉHICULE DIESEL
APRÈS LE 01/01/11		 EUROS 3 & 4	 EUROS 3 & 4
ENTRE LE 01/01/06 ET LE 31/12/10		 EUROS 4	 EUROS 4
ENTRE LE 01/01/01 ET LE 31/12/05		 EUROS 2 & 3	 EUROS 3
VÉHICULES PARTICULIERS ENTRE LE 01/01/97 ET LE 31/12/00		 EUROS 2 & 3	 EUROS 2
VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS ENTRE LE 01/10/97 ET LE 31/12/00		 EUROS 2 & 3	 EUROS 2
VÉHICULES PARTICULIERS AVANT LE 01/01/97		SANS CERTIFICAT	
VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS AVANT LE 01/10/97		SANS CERTIFICAT	

## Délivrance des cartes nationales d'identité

À compter du 21 mars 2017, la délivrance des cartes nationales d'identité sera traitée selon la procédure en vigueur pour les passeports biométriques et s'effectuera auprès des seules communes équipées de dispositifs de recueil biométriques. **Notre commune ne pourra donc plus recueillir les demandes de cartes d'identité** et il faudra vous rendre dans l'une des communes équipées pour déposer vos dossiers de carte nationale d'identité et/ou de passeport.

La liste des communes équipées en Isère est disponible sur le site Internet de la préfecture : <http://www.isere.gouv.fr/Actualites/Actualites-des-particuliers/Carte-nationale-d-identite-de-nouvelles-modalites-de-delivrance-a-partir-du-21-mars-2017>. **Les plus proches sont Allevard et Domène. En Savoie : Montmélian, Chambéry, Cognin et La Ravoire. Il est nécessaire de prendre rendez-vous.**

Il est désormais possible de faire sa pré-demande en ligne : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>. ■

## Recensement militaire

Les jeunes garçons et les jeunes filles, **âgés de seize ans**, doivent se faire recenser en mairie, munis de leur livret de famille et de leur carte d'identité, dans les trois mois qui suivent leur anniversaire. Le recensement militaire est une démarche **obligatoire et indispensable pour passer examens et permis de conduire**. ■

## État civil

*Seuls sont publiés les avis de naissance et de mariage ayant reçu un accord des familles pour leur communication.*

**Naissance** : 1<sup>er</sup> janvier 2017, Diane Jourdan ; **Décès** : 17 février 2017, Odette Vachez-Seytoux. ■

## Prochain conseil municipal

**Vendredi 24 mars 2017**, à 20 heures :  
vote du budget 2017. ■